

VOLET 2 « Certificat + Assurance »

CERTIFICAT MEDICAL (à faire compléter par votre médecin traitant)

Je soussigné(e), Docteur.....
Certifie avoir examiné.....
Date de naissance.....
Demeurant à.....

Son état de santé ne contre indique pas à ce jour la pratique de la

Gymnastique en section « **Loisir** » ou en section « **Compétition** »

Date, signature et tampon du médecin

La loi n° 2020-1525 du 7 déc. 2020 a modifié la réglementation concernant le certificat médical

Pour les mineurs

1. D'une manière générale, il n'y a plus d'obligation de fournir un certificat médical.
2. Pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence, le mineur et son représentant légal doivent remplir un questionnaire de santé (Cf. document « [Licenciés mineurs -Questionnaire de santé et attestation FFG 2023-2024](#) ») et donner au club une attestation. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération.
3. Si une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical, datant de moins de six mois et attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive ou de la discipline concernée. Dans ce cas, pour les licenciés qui font de la compétition et quel que soit leur niveau, ce certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à **la pratique du sport ou de la discipline en compétition**

Pour les majeurs

Le certificat médical est obligatoire (**décision spécifique du club**) et doit indiquer (si nécessaire) l'absence de contre-indication à **la pratique du sport ou de la discipline en compétition.**

Allergies connues du gymnaste :.....

ASSURANCE :

Elle sera transmise par la Fédération à chaque licencié, par mail, lors de la validation de sa licence. Si vous en souhaitez une version papier, il convient de la télécharger à partir de votre espace licencié, rubrique « Mon assurance ».

Commentaires éventuels que vous souhaitez porter à notre connaissance (texte libre) :

.....
.....
.....
.....

VOLET 3 « Tarifs et planification des cours »

TARIFS d'INSCRIPTION 2023-2024

Groupes	Pédagogie	Adhésion ⁽¹⁾	Licence	Total € ⁽³⁾
Babygyms (section petite enfance)	89	10	46	145
Minipouss (section petite enfance)	99	10	46	155
Gymnastique Artistique Féminine ou Masculine (GAF//GAM) (1 cours)	134	10	46	190
Team Gym (Loisir ou Compétition)	134	10	46	190
Team Gym si cumulée avec une autre activité au sein du club	130	0	0	130
COMPÉTITION dont classe gym : 2 cours hebdo	209	10	46	265
COMPÉTITION dont classe gym : 3 cours hebdo (Cf. : mention spécifique volet N°4)	239	10	46	295

(1) perçue une fois par famille et donne 1 voix pour l'Assemblée Générale

(2) Non inclus le prix du costume, des places pour le gala, des stages, la tenue d'entraînement et/ou de compétition

Suivant le planning indiqué en feuille annexe : Jour(s) et horaire(s) choisis :

.....

Remise autre(s) enfant(s) inscrit(s) :

- Réduction de 20€ pour le 2^{ème} enfant inscrit ----NOM et prénom :.....
- Réduction de 30€ pour le 3^{ème} enfant inscrit ----NOM et prénom :.....

Montant TOTAL inscription : € (mode règlement :.....)

Aides diverses : Pour les adhérents pouvant bénéficier du/des dispositif(s) « Pass Sport » et/ou « Pass Région » : Merci de décomposer votre règlement en 2 ou 3 chèques (exemple : 1 chèque de 50 euros correspondant au « Pass Sport », 1 chèque de 30 euros pour le « Pass Région » et 1 chèque du delta restant. Ces chèques seront détruits après fourniture au club des codes individuels liés aux 2 dispositifs.

Règlement :

- soit par chèque bancaire (à l'ordre de Velay Gym) daté du jour de la demande d'inscription, avec le nom du gymnaste inscrit au dos (fractionnement possible en 3 fois maximum) ;
- soit par Chèques Vacances ou Coupons Sports (tickets CAF non acceptés car relatifs à une inscription en centre de loisirs agréé)
- soit par Chèques Livret Loisirs Jeunes (habitants du Puy-en-Velay) jusqu'au 31/10/2023 ;
- soit en numéraire.

Attestation de règlement (participation CE...)

OUI NON

Si oui, merci de préciser à quels(s) nom(s) doit être faite l'attestation :

VOLET 4 « Section compétition »

L'inscription en section « compétition » implique certaines obligations :

- Présence assidue des gymnastes aux entraînements hebdomadaires (les parents devront prévenir les entraîneures ou le club de toute absence de leur enfant).
- L'inscription au 3ème cours fera l'objet d'une validation par les entraîneures et nécessite également une présence assidue
- Présence à **chaque compétition** (2 à 6/an) : le calendrier des compétitions est transmis en début d'année.
 - o L'absence éventuelle doit être signalée **2 mois** avant la date de la compétition concernée.
 - o Passé ce délai, un certificat médical sera fourni au plus tôt (au plus tard, le jour de la compétition).
 - o Les compétitions peuvent avoir lieu dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes, voire dans toute la France (si qualification)
 - o **En l'absence d'élément, l'amende forfaitaire envoyée au club sera transmise au gymnaste ou aux responsables légaux du gymnaste pour règlement.**
 - o Si le gymnaste ou les responsables légaux sont dans l'impossibilité d'assurer le trajet à une compétition :
 - Se rapprocher au plus tôt des entraîneur(e)s et/ou autres parents pour permettre au gymnaste d'être présent
 - **Rappel** : l'absence d'un gymnaste peut provoquer l'élimination de l'ensemble de l'équipe.
- Port d'une tenue règlementaire lors des **compétitions** organisées par la Fédération :
 - o Pour les filles, elle comporte un justaucorps et une veste de survêtement
 - o Pour les garçons, un léotard (haut), un sokol (bas), un short et une veste de survêtement.
- Les montants indiqués au niveau du tableau « tarifs d'inscription » ne comprennent pas :
 - o le coût de la tenue règlementaire du club pour les compétitions par équipes (environ 100 €)
 - o les frais de déplacement, **de collation** et/ou d'hébergement des gymnastes lors des compétitions départementales ou interdépartementales (à la charge du gymnaste ou des responsables légaux).

CLASSE GYM COLLEGE JULES VALLES

L'inscription en « Classe Gym » nécessite la participation à un **minimum de 2 cours hebdomadaires.** (voir horaires sur planning en feuille annexe)

De plus, la gymnaste s'engage à adhérer à l'Association Sportive du collège et à suivre les séances de gymnastique artistique organisées par l'association (10 à 15 séances d'une heure, entre novembre et mai)

L'inscription en Classe Gym est également possible pour les FILLES du secondaire bénéficiant d'un aménagement du temps scolaire leur permettant d'être présentes aux horaires mentionnés en feuille annexe (la validation définitive sera effective en fonction des places disponibles et après accord des entraîneures)

Rappel : Le trajet entre l'établissement scolaire et la salle de gymnastique de Massot (sauf si prise en charge par le responsable légal) aura lieu sans l'accompagnement d'un adulte.

Nous, responsables légaux, nous engageons (ou je m'engage, si gymnaste majeur) à respecter les spécificités mentionnées ci-dessus et liées à l'inscription en section compétition et/ou en Classe Gym.

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"